Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260320-20260301-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 20 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le **Vendredi 20 Mars à 19H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD & Valentine DUBOIS.
Absent excusé : Michel LE BOUDEC (pouvoir donné à Frédéric PAULIAC)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Madame Valentine DUBOIS est désignée secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – III – 01

Objet : Création budgétaire du lotissement Toulmine

Monsieur le Maire informe l'assemblée élue qu'avant d'entamer les travaux de viabilisation et d'aménagement du lotissement Toulmine et d'inscrire les dépenses au budget primitif, il convient de créer budgétairement ledit lotissement.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

CRÉE le budget annexe « lotissement Toulmine ».

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 26 MARS 2026
Publication le 26 MARS 2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
La secrétaire de séance, Valetine DUBOIS

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)